

communauté chrétienne st-albert-le-grand
2715 chemin de la côte sainte-catherine

A n o t r e c a l e n d r i e r

15 mars, lundi soir, à 20 h.

Célébration de la pénitence et du pardon, dans une salle voisine de l'église (entrée par l'église). Des échanges entre les participants sont prévus.

21 mars, dimanche, après la messe et jusqu'à 15 h.

Léger repas, puis rencontre et échanges avec le P. Jean-Paul Audet.

Thème: Qu'est-ce, aujourd'hui, qu'être chrétien?

Nous pourrions-nous poser quelques-unes des grandes questions qui nous préoccupent tous: peut-on croire encore aujourd'hui? sommes-nous solidaires du monde et de son évolution? la foi peut-elle se vivre sans expression religieuse et culturelle? un chrétien peut-il vivre sans église? Etc.

25 mars, jeudi soir, à 21 h.

"Musé-liturgie" - avec le chœur Katiline.

Une célébration qui intègre lectures, chants et musique.

Une suggestion pour le carême... et pour toute l'année

LE BENEVOLAT

Il est sans doute difficile de penser à une forme d'engagement qui soit commune à toutes les personnes que regroupe notre communauté chrétienne. Du moins, peut-être pourrions-nous - et chacun suivant ses ressources - assurer de temps à autre quelques services en liaison avec une même institution. Ainsi les personnes intéressées pourraient s'adresser au Service social Lafontaine, 4055 Papi-neau, tél.: 526-7783. De Martine Hivon, voici un texte qui apporte certaines suggestions.

Le bénévolat se présente actuellement, à l'intérieur du Service social Lafontaine, comme un service à des personnes défavorisées au point de vue matériel, moral ou psychologique.

Déjà certains organismes répondent à des besoins spécifiques que requiert notre clientèle: auxiliaire familiale, secours financier, loyer à prix modique. D'autres besoins sont encore pourtant ignorés, bien qu'ils soient pressants. Le bénévolat essaie de répondre, humblement mais réellement, à ces besoins. Le bénévolat, bien sûr, est d'abord présence humaine, attentive, chaleureuse.

Mais quels sont ces besoins auxquels on pourrait répondre?

- Gardiennes de jour qui permettent à des mères de famille de prendre un peu de loisir, ou même de se rendre soit à l'hôpital, soit chez le médecin. Bien des mamans remettent à plus tard des rendez-vous importants faute de personnes qui prennent soin des enfants.
- Gardiennes du soir pour que le mari et la femme puissent avoir une sortie commune, sans être préoccupés des enfants qui pourraient manquer de soins et sans grever trop lourdement leur budget. Une gardienne se fait payer 75 cts l'heure. Si on pense à une soirée au cinéma, suivie d'un lunch, cela devient trop onéreux pour un budget de \$60. par semaine (2 adultes et 4 enfants). Plusieurs des couples dont nous nous occupons n'ont aucune sortie commune de détente au cours d'une année.
- Quelques heures données pour faire de la peinture ou du ménage, travaux trop pénibles pour une personne âgée ou une mère qui est seule et qui a déjà trop à faire.
- Visite à un vieillard ou à une personne seule, afin de lui permettre de s'exprimer, de se raconter.
- Un samedi ou un dimanche consacré aux loisirs de jeunes.

Si on considère les besoins et les réponses qui y sont déjà apportées, un grand vide pourrait encore être comblé. Ainsi, par exemple, du point de vue professionnel,

- un dentiste pourrait peut-être donner une heure gratuitement pour l'extraction de dents à des jeunes et à des moins jeunes;
- un avocat pourrait offrir une consultation gratuite à des personnes dans le besoin et qui doivent attendre plusieurs semaines ou même plusieurs mois avant d'être reçues au bureau d'assistance judiciaire;
- des professeurs pourraient apporter une aide à des adultes retournés aux études pour améliorer leurs conditions de vie, ou à des écoliers éprouvant des difficultés scolaires ou des retards sensibles dans certaines matières;
- l'orienteur, le psychologue pourraient être d'un grand secours pour des familles aux prises avec des problèmes d'arriération mentale chez leurs enfants.

Nous avons eu, dans le secteur, un médecin retraité qui recevait des clients et les aidait de ses conseils tant préventifs que curatifs; un officier du bien-être social à sa retraite qui aidait, grâce à son expérience, à redoubler les difficultés éprouvées par des gens inexpérimentés en questions budgétaires ou autres; des

frères enseignants qui offriraient leurs services à des jeunes et qui effectueraient des travaux ménagers chez des gens impotents.

Voilà autant de suggestions qui permettraient à ceux qui ont reçu beaucoup de partager avec les moins favorisés de cette société si riche en argent, en temps, en possibilités, et de se sensibiliser ainsi à la vie de toute une population qui a droit de crier au secours.

Porter le pain eucharistique
aux personnes retenues à domicile

Les laïcs pourront désormais porter le pain eucharistique aux malades, c'est-à-dire à toute personne retenue à domicile pour raison de santé. Sans doute est-il souhaitable que ce service soit rempli de temps en temps par le prêtre lui-même. Mais cette nouvelle disposition comportera de nombreux avantages:

- les malades pourront communier plus souvent, spécialement les dimanches et les jours de fête;
- la communion des malades sera reliée plus étroitement à la célébration eucharistique de la communauté chrétienne;
- il sera possible de donner la communion aux malades aux cours d'une célébration plus ample, ce que ne peut faire facilement le prêtre qui doit porter la communion à plusieurs malades.

C'est là un autre point d'aboutissement d'une évolution que nous connaissons depuis quelques années. Entre recevoir le pain eucharistique dans la main pour se communier soi-même et le recevoir pour le porter à un autre, il n'y avait qu'un pas à franchir.

Pour que ce service soit rempli dans le meilleur esprit, nous suggérons d'observer les points suivants:

1. Il est souhaitable que le pain eucharistique soit apporté par quelqu'un qui soit proche parent ou ami de la personne retenue à domicile;
2. on portera l'eucharistie aux personnes retenues à domicile surtout les dimanches et jours de fête;
3. pour marquer la liaison entre la communion donnée à domicile et la célébration eucharistique de la communauté chrétienne, on remettra le pain eucharistique à la personne à qui on le destine après avoir lu un passage des lectures bibliques du jour et après avoir prié un moment avec elle (voir les textes offerts);
4. on viendra prendre le pain eucharistique à apporter immédiatement à la fin de la communion;
5. on pourra donner les nom et adresse des personnes à qui on apporte l'eucharistie en disant s'il est souhaitable que l'un ou l'autre des recteurs leur rende visite à l'occasion;
6. dans la mesure du possible, on rapportera les "custodes", à moins que l'on s'en serve régulièrement.

mai 71

Qu'allons-nous devenir ?

Il y a tout près d'un an, nous décidions d'entreprendre une démarche auprès de notre évêque pour obtenir que la communauté chrétienne que nous formons soit reconnue, comme toute autre paroisse, dans le diocèse. Notre démarche est sur le point d'aboutir et nous savons que ce sera en un sens favorable. Faisant un peu le bilan de cette dernière année, nous pouvons nous demander, en regard de ce que sera notre statut; qu'allons-nous devenir ?

Dans le projet de statut qui nous a été soumis, il est dit ceci : "il faut souhaiter que les projets d'activité concernant l'approfondissement de la foi, la vie fraternelle et l'orientation missionnaire puissent effectivement se réaliser et prendre racine dans la communauté". Dans la lettre à l'évêque, nous nous exprimions à peu près de la même façon, mais en termes de réalisation déjà commencée. Qu'avons-nous fait et que ferons-nous l'an prochain dans cette perspective ?

Notre année 1970-1971 a été vécue sous le signe de l'attente et de la maturation. La grande part de nos énergies a été axée sur la liturgie. Nous avons apporté un soin particulier aux célébrations dominicales, surtout au moment des temps forts de Noël et de Pâques. Les célébrations de semaine, en particulier celle de 17h.30, ont été prises en charge par des équipes fidèles. Les célébrations du pardon et de la pénitence ont semblé, sous leurs deux formes, répondre à l'attente du grand nombre. Pour tous ces points, nous avons pu compter sur des collaborations multiples et efficaces. Bien que réunies plutôt occasionnellement, les deux équipes liturgiques formées au début de l'automne ont apporté beaucoup.

Sur les autres plans, nous n'avons guère poussé le travail. Les groupes bibliques ont, encore cette année, fort bien opéré, inspirés par leurs propres responsables. Quant au groupe d'échanges sur la foi, il s'est peu à peu effrité. La réunion convoquée à la suite des événements d'octobre a réuni près de 50 personnes; elle a au moins permis des échanges dans un climat serein. La réunion du carême autour de J.-P. Audet s'est avérée, elle aussi, fructueuse pour une cinquantaine de personnes. Auprès des plus jeunes et des enfants, rien n'a été entrepris (la décoration de Noël en a cependant rassemblé une vingtaine les trois samedis qui ont précédé Noël, et l'expérience fut excellente).

Quant à ce que nous pouvons appeler la fraternité, peu d'essais, en dehors des rencontres liturgiques, ont été tentés pour la développer. Les grandes rencontres du Jour de l'An et de la Nuit de Pâques ont été cependant très bonnes.

Irons-nous plus loin ? Serons-nous une communauté presque exclusivement liturgique ? Qu'est-ce que chacun en pense ?

Baptêmes et mariages

Notre nouveau statut nous permettra de célébrer le mariage et les funérailles des personnes liées à notre communauté chrétienne ainsi que le

baptême des enfants de parents appartenant à notre communauté. Déjà, de fait, quelques baptêmes ont eu lieu et quelques mariages ont été ou seront célébrés dans la communauté. Nous sommes ainsi amenés à définir des politiques pastorales à l'égard des personnes qui s'adressent à nous en vue d'un mariage ou d'un baptême. Il s'agit de célébrations normalement liées à la communauté chrétienne, et non au lieu (église des dominicains). Par ailleurs, un temps de préparation est toujours nécessaire à la célébration de ces sacrements. Quelle politique pastorale souhaitez-vous que nous adoptions ? Quelle participation souhaitez-vous prendre à la réalisation de ces politiques pastorales ? Comment agir pour apporter une réponse honnête et chaleureuse aux personnes qui s'adressent à nous et comment faire en sorte que notre communauté chrétienne s'affermisse à l'occasion de ces événements ?

Obligations financières

La reconnaissance officielle du diocèse nous mettra en liaison avec les différents organismes diocésains et nous apportera de nouvelles obligations financières (5% de nos revenus bruts à verser à l'archevêché). Nos finances sont déjà serrées. Que ferons-nous ?

* * *

Nous nous poserons toutes ces questions, mercredi soir, le 19 mai, à 20 h., et nous essaierons d'y apporter ensemble les meilleures réponses.

Au terme de la réunion, il y aura élections des nouveaux membres du conseil de pastorale pour 1971-1972. L'efficacité du conseil de pastorale est extrêmement importante - l'expérience des deux dernières années le confirme - pour la vie de notre communauté chrétienne.

La rencontre sera animée par Jean-Louis Lévesque.

Bienvenue à tous!